Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_12-DE

DÉCISION DU BUREAU N° 12 / 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 novembre, à 18 h 00, les membres du Bureau légalement convoqués le 9 novembre deux mille vingt-six, se sont réunis à BAIN-DE-BRETAGNE, sous la présidence de M. MINIER Vincent.

Nombre de membres en exercice : 21

Nombre de membres présents : 17

Nombre de votants : 19

Étaient présents :

BABIN-TOUBA Ludovic, BERTON Jean-Éric, BLOUIN Soazic, BRIZARD Philippe, BRUNEAU Dominique, GUYOMARD Jean-François, HAMON Jean-Charles, HUREL David, JUGAN David, LOUAZEL Véronique, MERAULT Charlotte, MINIER Vincent, PAPION Ludovic, PILARD Jean-François, POULAIN Christian, ROGER Christine, SOLLIER Jacqueline.

Étaient excusés : BERTIN Isabelle, BRULLÉ Christophe,

Pouvoirs :

JANVIER Norbert à BERTON Jean-Éric

MARTIN Frédéric à POULAIN Christian

Mme Jacqueline SOLLIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : Création d'un groupe de travail relatif au pôle de pleine nature

RAPPORT :

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et de valorisation des espaces naturels, la Communauté de communes a engagé une réflexion relative à la création d'un Pôle de Pleine Nature (PPN).

Afin d'élaborer un projet, un groupe d'élus a travaillé depuis 2022, puis engagé une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet Atémia. Cette étude a permis d'établir un diagnostic du territoire, d'identifier les atouts et potentialités existants et de dégager plusieurs pistes de développement.

Les conclusions de cette étude ont été présentées aux élus communautaires lors du Conseil communautaire du 6 octobre dernier. Cette présentation a confirmé l'intérêt de poursuivre la réflexion afin de préciser les ambitions du projet, son positionnement à l'échelle du territoire et les partenariats à mobiliser.

La mission confiée à Atémia étant désormais terminée, une nouvelle phase de concertation et de définition des orientations apparaît nécessaire afin de donner une suite et permettre aux nouveaux élus de contribuer.

Dans cette perspective, le Président a proposé en ce début de mandat, la création d'un groupe de travail dédié au projet de Pôle de Pleine Nature.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_12-DE

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

Gouvernance du projet

Comité de pilotage

Le pilotage politique du projet serait assuré par un comité de pilotage composé :

- de M. Vincent Minier, Président
- de Mme Blouin, Vice-présidente en charge du développement économique
- de M. Brizard, Maire de Pléchâtel
- de Mme Merault, Vice-présidente en charge des moyens généraux
- de Mme Roger, Vice-présidente en charge de la vie associative
- assistés de M. Loïc Boulard, technicien référent à BPLC

Le comité de pilotage aurait vocation à suivre l'avancement du projet, préparer les orientations soumises aux instances communautaires et assurer l'animation générale de la démarche.

Groupe de travail

Afin d'associer plus largement les élus et les acteurs du territoire, il est proposé de constituer un groupe de travail dont la composition pourrait être arrêtée à l'issue du bureau communautaire.

À titre indicatif, ce groupe pourrait associer :

- les membres du comité de pilotage
- des représentants des communes membres (par exemple un ou deux élus par commune)
- les services communautaires concernés
- des partenaires associatifs et institutionnels intervenant dans le champ des activités de pleine nature

Objectifs du groupe de travail

Le groupe de travail aurait pour vocation :

- de partager les conclusions du diagnostic réalisé
- de construire une vision commune du projet
- d'identifier les complémentarités avec les équipements et les sites existants sur les communes
- de mobiliser les acteurs du territoire autour d'une stratégie partagée
- de définir les priorités et les actions à engager

Premières thématiques proposées

Les premiers travaux pourraient porter sur :

- la présentation du diagnostic Atémia
- le bilan des études et aménagements déjà réalisés
- les atouts du site de Pléchâtel et sa place dans le projet global
- examiner les alternatives au site de Pléchâtel
- les articulations à rechercher avec les autres sites du territoire (La Courbe à Bourg des Comptes, Sainte-Anne, la base nautique de Pont-Réan, le planétarium de La Couyère, l'étang de Bain de Bretagne, le Tertre gris etc.)
- les partenariats à développer avec les associations et acteurs locaux
- les pistes de financement mobilisables

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_12-DE

Suite à donner :
Sous réserve de l'avis du bureau communautaire, une première réunion pourrait être organisée au mois de janvier (*option posée le lundi 11 janvier à 16h30*)

Par délégation du Conseil, le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- **le principe de création du groupe de travail**
- **les modalités générales de son organisation**
- **les orientations proposées pour sa composition.**

DECISION :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2023-6-5 du Conseil communautaire du 13 juin 2023 approuvant le principe du projet de pleine nature ;

Vu la délibération n°2026-138 du Conseil communautaire du 15 septembre 2026 approuvant le règlement intérieur des instances lequel attribuant au bureau communautaire la possibilité de créer des groupes de travail ;

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté souhaite poursuivre sa politique de développement touristique et de valorisation des activités de pleine nature ;

Considérant qu'une réflexion relative à la création d'un Pôle de Pleine Nature est engagée depuis plusieurs années ;

Considérant que l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage a permis d'identifier les atouts du territoire, ses potentialités de développement ainsi que plusieurs scénarios d'évolution ;

Considérant que les conclusions de cette étude ont confirmé l'intérêt de poursuivre les travaux afin de préciser les objectifs du projet, son positionnement à l'échelle communautaire et les partenariats à mobiliser ;

Considérant que la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage étant désormais achevée, une nouvelle phase de concertation et de définition des orientations stratégiques doit être engagée ;

Considérant qu'il convient d'associer les élus du nouveau mandat ainsi que les partenaires concernés à cette réflexion ;

Considérant qu'à cette fin, il est proposé de créer un groupe de travail dédié au projet de Pôle de Pleine Nature, chargé d'accompagner la définition et la structuration du projet ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la création d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail consacrés au projet de Pôle de Pleine Nature porté par Bretagne Porte de Loire Communauté.

- VALIDE la composition du comité de pilotage :
  - Président de Bretagne Porte de Loire Communauté
  - Vice-présidente en charge du développement économique
  - Maire de Pléchâtel
  - Vice-présidente en charge des moyens généraux

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20261117-DB_2026_12-DE

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille – 35470 BAIN DE BRETAGNE

- Vice-présidente en charge de la vie associative
- technicien référent de BPLC

Le comité de pilotage est chargé de suivre l'avancement du projet, de préparer les orientations soumises aux instances communautaires et d'assurer la coordination générale de la démarche.

- FIXE les modalités générales d'organisation du groupe de travail, lequel pourra associer notamment :
  - les membres du comité de pilotage ;
  - des représentants des communes membres ;
  - les services communautaires concernés ;
  - des partenaires associatifs, institutionnels et économiques intervenant dans le domaine des activités de pleine nature.

La composition définitive du groupe de travail sera arrêtée ultérieurement.

- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à l'animation du comité de pilotage et du groupe de travail

Pour extrait conforme

le Président

Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE